



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU LOT

Direction départementale des Territoires  
du Lot

Cahors, le 21 juillet 2015

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande  
présentée par la Société SCMC en vue de renouveler l'autorisation  
d'exploiter la carrière et ses installations annexes à BAGNAC SUR CELE

Par arrêté préfectoral du 15 juillet 2015, une enquête publique d'une durée de 30 jours à dater du **7 septembre 2015 jusqu'au 6 octobre 2015 inclus**, a été ordonnée sur la demande présentée par la Sté SCMC, tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter pour une durée de 12 ans une carrière et ses installations annexes, situées sur le territoire de la commune de BAGNAC SUR CELE, section AX, aux lieux dits :

- « Caffoulens », parcelles n° 349, 350, 352 ;
- « Les carrières », parcelles n° 192, 351, 345, 348, 274, 278, 280, 282 ;
- « Auriac », parcelles n° 165 à 178, 353.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est déposé à la mairie de BAGNAC SUR CELE où il pourra être consulté sur place aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de BAGNAC SUR CELE. Le dossier d'enquête dans son intégralité est publié sur le site internet de la Préfecture <http://www.lot.gouv.fr/> ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet et adresser toute correspondance durant toute l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie de BAGNAC SUR CELE et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur à la mairie.

**M. Jean-Claude DUFOUR**, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire. Il sera présent au secrétariat de la mairie de BAGNAC SUR CELE:

- **lundi 7 septembre 2015 de 9 heures à 12 heures,**
- **mercredi 16 septembre 2015 de 9 heures à 12 heures,**
- **mardi 22 septembre 2015 de 15 heures à 18 heures,**
- **samedi 26 septembre 2015 de 9 heures à 12 heures,**
- **mardi 6 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures.**

Horaires d'ouverture du Lundi au Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Vendredi : 8h30-12h00-13h30/16h00

Tél. : 33 (0) 5 65.23 60 60 – fax : 33 (0) 5 65 23 61 61

Cité Administrative-127 quai Cavaignac-46009 Cahors cédex

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de BAGNAC SUR CELE ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat de la Préfecture du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>  
La décision prise par la Préfète du Lot à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.

Pour le Directeur départemental des territoires du Lot  
et par délégation  
Le Secrétaire Général



Emmanuel DUFOR